

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 08/11/2022	L'an deux mille vingt deux Le 14 novembre à 20 h 00
DATE D'AFFICHAGE 08/11/2022	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 21 NOV. 2022	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint. Mmes Grenèche, Héroult, Letourneur, Le Déroff, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Monsimier, Pignorel, Le Rétif, Simon, Stoffel, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES	<u>Absents excusés</u> : M. Péru a donné pouvoir à M. Joubin M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel
EN EXERCICE : 27	
PRÉSENTS : 24	
VOTANTS : 26	
	Secrétaire de séance : M. Alain Courteille

OBJET : ADHESIONS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITES (SMICO)

La commune de Verson est membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités (SMICO). Plusieurs collectivités ont sollicité leur adhésion au SMICO, lequel a émis un avis favorable par délibération de son comité syndical n°2022 10 réuni le 18/06/2022.

En application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour que les adhésions d'une collectivité au SMICO soient prises en compte il est nécessaire que 2/3 au moins de ses membres délibèrent pour donner un avis sur ces modifications.

Il est donc proposé de délibérer sur les demandes d'adhésions des collectivités suivantes : les communes de PARFONDEVAL, LANGRUNE SUR MER, le CCAS des RIVS d'ANDAINE et le SIAEP DES 3 CANTONS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces nouvelles adhésions de collectivités au SMICO.

PREFECTURE DU CALVADOS

22 NOV. 2022

COURRIER

La Maire,

Nathalie DONATIN

